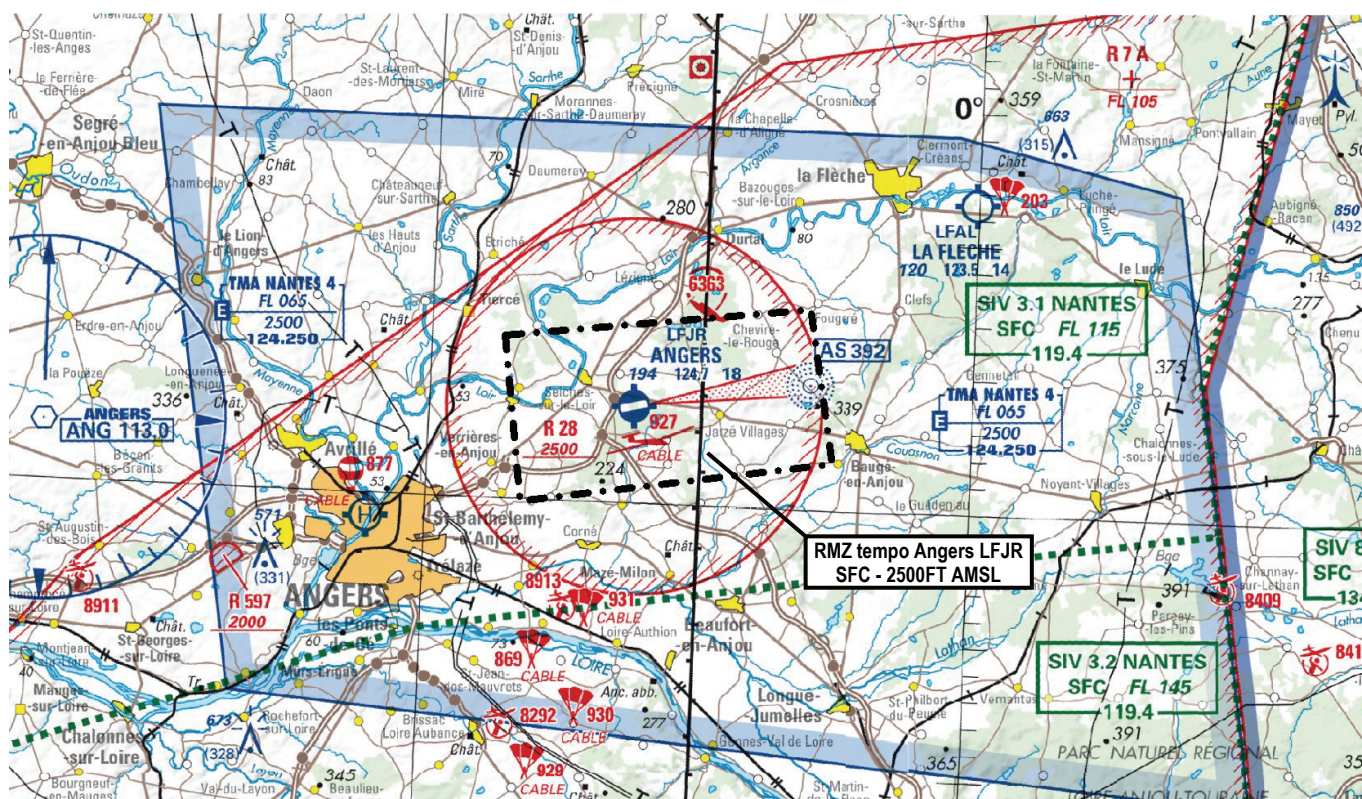


Objet : Création d'une RMZ (zone à utilisation obligatoire de radio) à titre temporaire sur l'aérodrome de Angers Marcé (LFJR), au profit de l'AFIS

En vigueur : Du 18 avril 2019 au 25 mars 2020

Lieu : FIR : Brest LFRR - AD : Angers Marcé LFJR

Dans le cadre d'une expérimentation en remplacement de la zone réglementée LF-R 28, création d'une RMZ pour protéger la circulation d'aérodrome d'Angers Marcé pendant les horaires AFIS.



ACTIVITÉ

Circulation et procédures d'aérodrome

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Active pendant les horaires AFIS (cf. AD 2.3 LFJR)

INFORMATION DES USAGERS

Activité connue de :

ANGERS INFO : 124.700 MHz

NANTES INFO : 119.400 MHz

STATUT et SERVICES RENDUS

Lorsque la RMZ est active, les services rendus sont ceux de la classe G (information de vol et alerte) et sont rendus par ANGERS INFO. Pendant l'expérimentation, la zone réglementée LF-R 28 ne sera pas activée.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG/CAM : contact radio obligatoire

ORGANISME A CONTACTER

ANGERS INFO 124.700 MHz

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

47°36'04.00" N,000°25'56.00" W
47°29'55.00" N,000°24'45.00" W
47°31'46.00" N,000°07'39.00" W
47°37'29.00" N,000°09'09.00" W
47°36'04.00" N,000°25'56.00" W

SFC / 2500 FT AMSL